

- 1.4 Considérant le tableau préparé par la Régie, veuillez expliquer la hausse du coût du bureau de projet de 8,8 M\$ durant la phase 1 (colonne 4). Veuillez détailler.

Réponse :

La hausse du coût du bureau de projet s'explique par le maintien des activités essentielles découlant du report du début du déploiement massif.

- 1.5 À la lumière des références (vi) et (vii), veuillez préciser les nombres prévus d'une part et comptabilisés à ce jour d'autre part de départs à la retraite, de postes temporaires non renouvelés et de départs dus au roulement ordinaire.

Réponse révisée :

Pour le processus Relever, des 180 départs à la retraite prévus d'ici 2018, ~~8852~~ se sont réalisés au 31 décembre 2013. De plus, des 96 départs découlant du roulement de personnel et aussi prévus d'ici 2018 pour cette même fonction, ~~5548~~ se sont réalisés au 31 décembre 2013.

~~Ainsi Les gains d'efficacité du processus Relever représentant au total 126 postes, tel que mentionné dans le suivi trimestriel au 31 décembre 2013 (HQD-1, document 3, B-0013, page 13), le solde de postes abolis est de 26 et ces derniers sont relatifs à des postes temporaires non renouvelés.~~

Complément de réponse :

Au 31 décembre 2013, 126 postes n'ont pas été comblés suite au départ des 143 effectifs permanents (88 + 55 tel qu'expliqué dans la réponse révisée), concrétisant ainsi les gains d'efficacité du processus Relever. Pour ses besoins de relève dans les territoires où le déploiement n'est pas complété, le Distributeur a embauché 17 effectifs temporaires, lesquels seront mis à pied en fonction du déroulement du déploiement.

- 1.6 Considérant le tableau préparé par la Régie et les informations disponibles au présent dossier, veuillez indiquer si le Distributeur considère être en mesure de respecter le budget du projet LAD prévu au dossier R-3770-2011, voire même de livrer un projet à un coût total moindre qu'initialement anticipé. Veuillez élaborer.

Réponse :

Le Distributeur est confiant de respecter le coût prévu du projet LAD au dossier R-3770-2011. Cependant, il est trop tôt pour prévoir que le coût total des phases 2 et 3 sera inférieur au coût initialement anticipé. Toutefois, le Distributeur tient à souligner qu'il maintient une gestion rigoureuse des coûts et encourage la recherche de solutions innovatrices et économiques pour répondre aux enjeux opérationnels du projet. Dans l'éventualité où les coûts s'avèreraient différents de ceux prévus, le Distributeur en fera part à la Régie au moment opportun dans le cadre de ses suivis trimestriels.

- 2. Références :**
- (i) Dossier R-3770-2011, décision D-2012-127, p. 84;
 - (ii) Dossier R-3770-2011, pièce B-0016, p. 20-21;
 - (iii) Pièce B-0004, p. 32;
 - (iv) Pièce B-0005, p. 13;
 - (v) Pièce B-0012, p. 8;
 - (vi) Pièce B-0005, p. 13.

Préambule :

- (i) Tableau 5 sur les gains d'efficience prévus au projet LAD.
- (ii) « *Le plan de suivi du Distributeur est établi de façon à faire un suivi fin du retrait des activités de la relève manuelle des compteurs. Dès que les compteurs de nouvelle génération seront installés dans un territoire donné, les postes reliés à la relève y seront abolis et comptabilisés* ».
- (iii) « *L'essentiel des bénéfices attendus du projet LAD, et inclus dans l'analyse économique, reposent sur les gains d'efficience dans les activités reliées à la relève, aux interruptions et remises en service et au service à la clientèle, ainsi que de la mise en conformité des compteurs. Ces gains résultent principalement d'une réduction de la masse salariale.*

L'impact du projet LAD sur les ressources humaines se traduit par l'abolition de 726 postes d'ici la fin du déploiement de l'ensemble du projet. Le Distributeur confirme qu'il demeure confiant de pouvoir réaliser ces gains par la poursuite des phases 2 et 3 du projet LAD, puisqu'ils proviennent du retrait d'activités et de processus précis, et que leur évaluation repose sur des faits. Le bureau de projet, mis en place pour l'ensemble du projet LAD, a la responsabilité de voir à la concrétisation et au suivi de ces gains d'efficience ».

- (iv) « *En prévision du début du déploiement et compte tenu du fait que la situation était temporaire, le Distributeur a effectué, dès 2012, une saine gestion des effectifs liés aux processus de relève et de recouvrement, notamment en ne comblant pas certains postes devenus vacants. Les gains d'efficience, en lien avec l'abolition des routes de relève, se matérialisent graduellement et représentent 63 postes pour le processus Relever au 30 septembre 2013. Quant aux gains liés à l'activité d'interruption et de remise en service associée au processus de recouvrement, ils représentent 12 postes en date du 30 septembre 2013. Les gains liés aux représentants du service à la clientèle se concrétiseront ultérieurement au fur et à mesure que l'installation des compteurs de nouvelle génération permettra de réduire le nombre de factures produites sur la base d'une estimation* ».
- (v) Tableau 3 : Gains associés au projet LAD.